

ARRETE MUNICIPAL n°10 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur la voie communale VC n° 51, dénommée Route de Boude - Commune de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 16/01/2025, formulée par la Société AXIONE - 595 CHEMIN DE LA ROCHE GUIDE - 26780 MALATAVERNNE représentée par Mme Sophia KHAN.

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à la Société AXIONE de réaliser des travaux d'implantation de deux poteaux de la voie communale VC n° 51, dénommée Route de Boude - Commune de Vinezac (Ardèche).

**1665 ROUTE DE BOUDE
305 ROUTE DE LACHAPELLE
LA CIRCULATION SERA ALTERNEE**

**DU LUNDI 20 JANVIER 2025 AU VENDREDI 23 JANVIER 2026
DE 7H30 À 17H00**

Article 2 :

La Société AXIONE se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Société AXIONE est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La Société AXIONE

Fait à Vinezac, le 17/01/2025,

Le Maire,
André LAURENT.

